COMMUNE DE LEGÉ

Rue de la Colonne

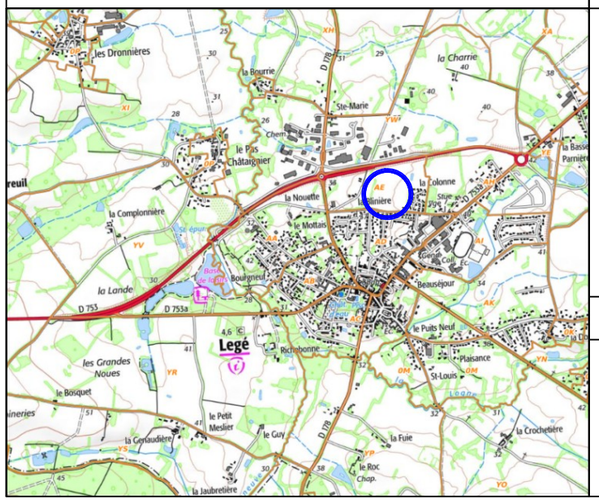
Quartier d'habitation "Le Croix Ronde"

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

LOT n°3

DOSSIER : 23-240

EXTRAIT SITUATION



MAÎTRE D'OUVRAGE

BATI-AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

1ter Mail Pablo Picasso
44 000 NANTES
Tel:02.40.37.61.00 - contact@batiamenagement.fr

ARCHITECTE - URBANISTE

AGENCE CITTE CLAES
Architecture - Urbanisme - Paysage
6 rue Gustave Eiffel - CASE 4005
44806 SAINT HERBLAIN
Tél : 02.51.78.67.97

PLAN PARCELLAIRE



DÉSIGNATION DU LOT

Adresse :
Cadastre : AE n°62p
Superficie réelle : 333 m²
Surface de plancher maximale : 200 m²

PERMIS D'AMÉNAGER

N° : PA 044 081 24 B3002 - Délivré le 23/07/2024

RÉSERVES

Seules les indications concernant le bornage de la parcelle, la surface et les dimensions sont contractuelles. Tous les renseignements concernant les branchements individuels, ainsi que les ouvrages extérieurs à la parcelle sont donnés à titre indicatif. Ces ouvrages peuvent être modifiés sans que l'acquéreur puisse exercer quelque recours que ce soit contre l'aménageur.

Bornage sur site réalisé : ☒ Oui ☐ Non

Travaux de voirie : ☐ Phase provisoire ☐ Phase définitive

DERNIÈRE MODIFICATION :

PRISME

Géomètres Experts Associés

e-mail : contact@prisme-ge.fr

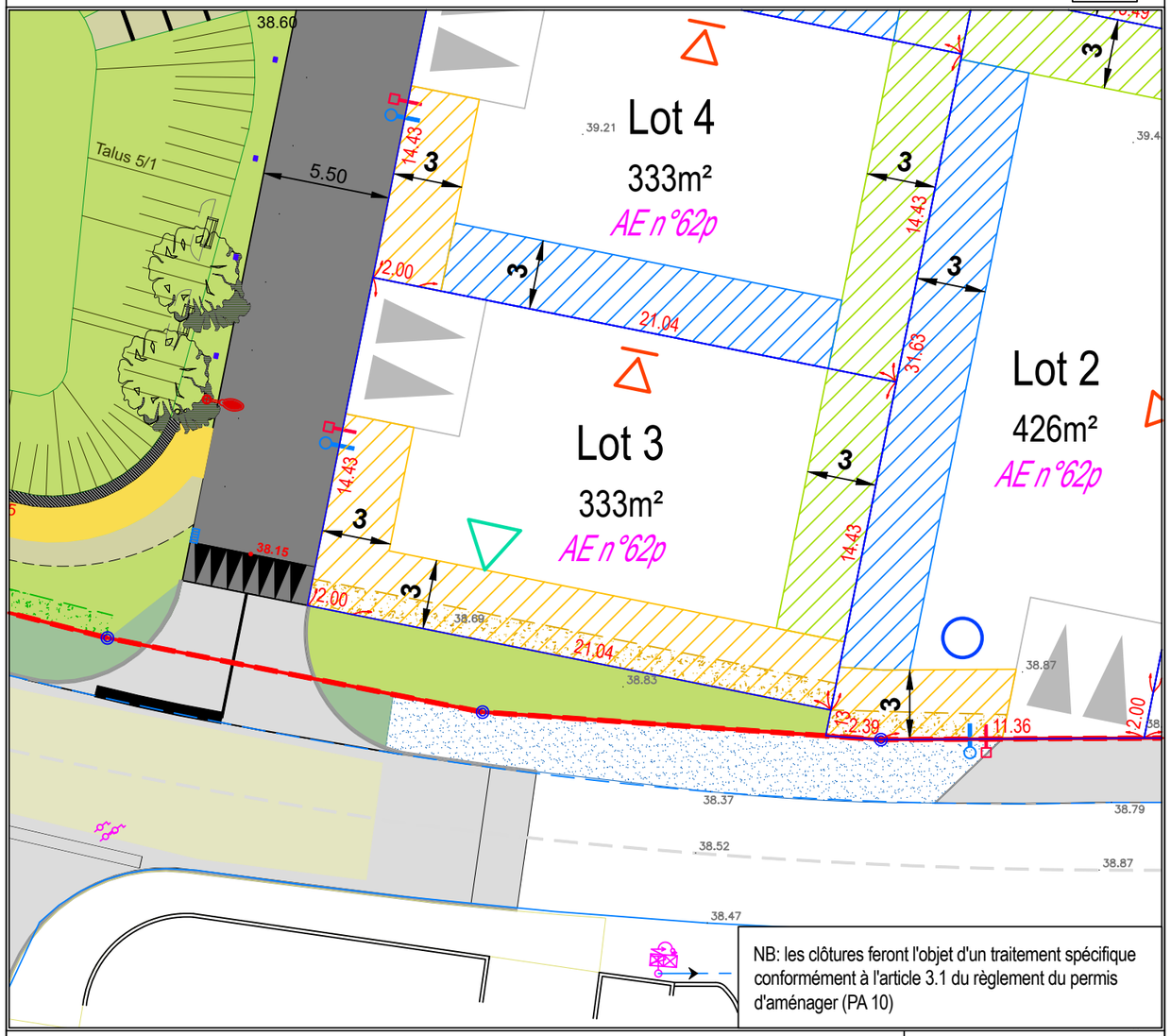
BUREAU PRINCIPAL
2 Rue de la Garenne
44120 VERTOU
tel : 02.40.34.45.29

BUREAU SECONDAIRE
11 Rue Henri MAINGUET
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
tel : 02.40.80.67.20

PERMANENCE
1 Rue Pierre Dautel
44150 ANCENIS St GÉRÉON
tel : 02.40.96.30.57

ÉCHELLE : 1/250

NOTA: Une étude de sol est obligatoire avant construction



NB: les clôtures feront l'objet d'un traitement spécifique conformément à l'article 3.1 du règlement du permis d'aménager (PA 10)

LÉGENDE

- Borne OGE
- Piquet
- 19.54 Altimétrie TN
- 1.2% Pente de la voie
- Candélabre
- -7.00- Cotation périmétrique
- • 19.20 Altimétrie voirie finie (cote projet)
- Emplacement imposé des accès aux lots. Non clos de 6m de large sur 5m de profondeur minimum)
- Voie nouvelle
- Espace vert
- Tabouret EU
- Tabouret EP
- Branchement BT / AEP et télécom
- Zone inconstructible pour toute construction
- Implantation de toute construction à 0 ou 3m minimum des limites de lot
- Zone inconstructible sauf annexe dans la limite de 12m²
- Accroche obligatoire des constructions principales en limite de lot (non autorisée par un carport ou une annexe uniquement)
- Haie bocagère plantée par l'aménageur en remplacement du roncier sur les lots privatifs
- Traitement qualificatif des façades

CALCUL DU LOT

X (m)	Y (m)
1349992,42	6197997,78
1349989,60	6197983,63
1349967,00	6197988,14
1349969,83	6198002,29

Coordonnées: RGF93/LambertCC47
Nivellement: IGN69 approché par GPS

ALTITUDE DES OUVRAGES APRÈS TRAVAUX

- Cote de radier sur le branchement EU :
- Cote de radier sur le branchement EP :
- Référence altimétrique correspondant au niveau fini du coffret électrique :

suivant plan de récolement de l'entreprise à contrôler par le constructeur

ACCÈS AU DOSSIER EN LIGNE

SITE : www.prisme-ge.fr puis "Accès client" IDENTIFIANT : 23-240_PDL MOT DE PASSE : 95Lry7zF